

Attentats du 13 novembre : le procès devrait avoir lieu en mai 2020

lundi 9 juillet 2018, par Thémis



Les juges d'instruction antiterroristes chargés de l'enquête sur les attentats du 13 novembre 2015 à Paris et Saint-Denis ont indiqué aux parties civiles lundi que le procès devrait avoir lieu en 2020. Par ailleurs, ils ont révélé qu'ils avaient récemment délivré des mandats d'arrêt à l'encontre des frères Clain, "voix" du groupe Etat islamique.

C'est une annonce qui était très attendue par les familles des victimes. Les six juges d'instruction antiterroristes chargés de l'enquête sur les attentats du 13 novembre 2015 leur ont indiqué lundi qu'ils espéraient boucler l'instruction en septembre 2019, a rapporté à l'AFP l'avocat de l'association française des victimes du terrorisme (AFVT), Antoine Casubolo Ferro. En conséquence, le procès devrait, selon les magistrats, avoir lieu en mai 2020. Ces informations ont été révélées par les magistrats, lundi à l'Ecole militaire à Paris, lors d'une réunion d'information des rescapés et proches de victimes des attaques perpétrées à Paris et à Saint-Denis, qui avaient fait 130 morts au total. Deux autres réunions doivent avoir lieu mardi et jeudi entre les juges et d'autres familles de victimes.

Les frères Clain activement recherchés

Par ailleurs, les juges d'instruction ont révélé avoir délivré récemment un mandat d'arrêt contre Fabien Clain, ainsi qu'à l'encontre de son frère, Jean-Michel, a indiqué lundi soir l'AFP citant un avocat des parties civiles. Les voix de ces deux djihadistes, vétérans de la filière dite d'Artigat, du nom d'un village de l'Ariège, avaient été rapidement identifiées dans la revendication de l'organisation terroriste Daech.

Les deux djihadistes, qui se trouveraient en Syrie, seraient encore très actifs. Selon une enquête de L'Express parue en juin dernier, Jonathan G., un membre de l'Etat islamique capturé en Syrie, a révélé aux enquêteurs un projet des frères Clain visant à envoyer des enfants-soldats pour frapper l'Europe.

Le 26 février dernier, Fabien Clain, recherché par Interpol depuis septembre 2016, avait déjà été inscrit sur la liste de sanctions de l'Union européenne, en raison de la "menace persistante que représentent l'Etat islamique et Al-Qaïda et les personnes, groupes, entreprises et entités associées". Cette inscription interdit à Fabien Clain de se rendre dans l'Union, ses avoirs seront gelés et il sera interdit à toute personne ou entité établie dans l'UE de mettre des fonds à sa disposition.

Source : JDD

Auteur : Gaël Vaillant

Date : 09/07/2018